

Question écrite n° 04038 de [M. Roland Courteau](#) (Aude - SOC)

publiée dans le JO Sénat du 17/01/2013 - page 113

M. Roland Courteau attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le Programme international de recherche en lecture scolaire (PIRLS) lequel a classé la France en 29^e position sur 45 pays, avec 520 points, loin derrière Hong-Kong (571 points), la Russie et la Finlande et en dessous de la moyenne européenne.

Il lui indique que la France ferait, par ailleurs, partie des pays dont les performances ont diminué en dix ans et que, toujours selon cette enquête, le niveau des élèves français aurait diminué depuis 2001.

Il lui précise également que selon d'autres études une forte proportion des élèves français quitterait l'école élémentaire sans maîtriser la lecture.

Il lui demande donc de lui faire connaître son sentiment par rapport à une telle situation et, dans la mesure où les causes seraient repérées, les mesures susceptibles d'être mises en œuvre pour y remédier.

Réponse du Ministère de l'éducation nationale

publiée dans le JO Sénat du 06/03/2014 - page 617

La prévention de l'illettrisme compte parmi les priorités du ministre de l'éducation nationale et de la ministre déléguée et, plus largement, de l'ensemble du Gouvernement. Le 1^{er} mars dernier, le Premier ministre a souhaité faire de la lutte contre l'illettrisme la Grande cause nationale 2013. Il marque ainsi la volonté du Gouvernement de faire en sorte que chacun puisse acquérir les compétences fondamentales nécessaires pour accéder au savoir, à la culture, à l'emploi, à la formation professionnelle, à l'épanouissement personnel et à l'estime de soi, et pour participer pleinement à la vie sociale et démocratique. Selon l'enquête « Information et Vie quotidienne » publiée par l'Institut national de la statistique et des études économiques en décembre 2012, l'illettrisme était en 2011 une réalité pour 7 % des personnes ayant été scolarisées en France et âgées de 18 à 65 ans, ce qui représente deux millions et demi de nos concitoyens. En 2004, ce taux était plus élevé (9 %) et concernait trois millions de personnes dans notre pays. Même si ces difficultés avec la langue touchent d'abord les générations plus âgées, les jeunes sont également concernés. Ainsi, l'enquête estime que 4,6 % des jeunes âgés de 17 à 20 ans nés en France ont des difficultés graves ou fortes face à l'écrit, qui trouvent leur origine très tôt dans la scolarité. Ainsi, les résultats pour 2011 du programme international de recherche en lecture scolaire (PIRLS), qui mesure les performances en lecture des élèves de CM1, font apparaître plusieurs constats préoccupants. La France, avec un score de 520 points, se situe au-dessus de la moyenne internationale (500 points) mais en deçà de la moyenne européenne (534 points). Si les performances des élèves français témoignent d'une grande stabilité moyenne depuis 2001 (525 en 2001, 522 en 2006), on observe une baisse significative des performances sur la compréhension des textes informatifs (-13 points) et une baisse significative des performances pour les compétences les plus complexes (-11 points). Les élèves français se caractérisent également par une mauvaise estime de soi : ils sont toujours les plus nombreux à s'abstenir de répondre lorsque les réponses doivent être rédigées et à ne pas terminer les épreuves. Or, la maîtrise de la langue

joue un rôle déterminant dans la réussite scolaire de chaque enfant et, au-delà, elle constitue un enjeu majeur pour l'insertion professionnelle et sociale. Les dispositions de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, visant à donner la priorité à l'école primaire pour assurer l'apprentissage des fondamentaux et réduire les inégalités et à garantir la progressivité des apprentissages de la maternelle au collège, concourent à prévenir l'illettrisme dans notre pays. Ainsi, et comme l'a souligné le président de la République, il convient d'agir dès l'école maternelle pour favoriser l'appropriation du langage et la découverte de l'écrit, développer le vocabulaire grâce à la fréquentation de textes de qualité, et susciter le goût de la lecture. C'est dans ce cadre que s'inscrit le dispositif de scolarisation des enfants de moins de trois ans, organisé en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé. À l'école élémentaire ensuite, le dispositif « plus de maîtres que de classes » dans les secteurs socialement défavorisés vient renforcer l'aide apportée aux élèves les plus fragiles. Au collège, l'accent a été mis sur l'accompagnement personnalisé des élèves afin de proposer à ces derniers des réponses adaptées à leurs besoins dans les apprentissages fondamentaux, ainsi qu'en lecture et en écriture, et de lutter ainsi efficacement contre le décrochage. Au-delà, le ministère de l'éducation nationale se mobilise, à la fois au plan académique et au plan national, pour développer la recherche et l'expérimentation, consolider la formation des enseignants et mettre à leur disposition des outils et des ressources utiles dans l'exercice de leur exigeante mission. Le devoir de l'éducation nationale est d'agir en amont, mais aussi en aval, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés, pour apporter une aide efficace aux jeunes et aux adultes en situation d'illettrisme. Cela implique de mieux soutenir et accompagner les familles, au bénéfice de tous, enfants et parents. C'est tout le rôle, notamment, des actions éducatives familiales, mises en place avec l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) et qui répondent à un double enjeu : favoriser la réussite scolaire des enfants et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des parents qui maîtrisent mal les compétences de base. Au total, ce sont 50 départements qui se sont inscrits dans cette démarche.